

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 15 juillet 2020 à 19 h 00

Présences :

- M^{mes} Victoire Marin, maire – Grosses-Roches
Francine Ouellet Leclerc, maire – Saint-Jean-de-Cherbourg
- MM. Steve Castonguay, maire – Saint-Léandre
Pierre Dugré, maire – Sainte-Paule
Rémi Fortin, maire – Saint-René-de-Matane
Steve Girard, suppléant du maire – Matane
Jean-Roland Lebrun, maire – Saint-Adelme
Éric Normand, maire suppléant – Sainte-Félicité
Dominique Roy, maire – Les Méchins
Denis Santerre, maire – Baie-des-Sables
Andrew Turcotte, maire – Sainte-Félicité et préfet

Absence :

- M. Pierre Lagacé, maire – Saint-Ulric

Les membres présents par visioconférence forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Andrew Turcotte, préfet et maire de Sainte-Félicité. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, est aussi présente par visioconférence à partir de la salle « Le Fleuve » du bureau de la MRC. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux modifie l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020.

Ainsi, les municipalités doivent publier la teneur des discussions lorsque la Loi prévoit qu'une séance doit être publique. Les séances peuvent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. La séance doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 00.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. PADF – Approbation de la planification annuelle 2020-2021
 4. Approbation des travaux forestiers réguliers de la saison 2020
 5. Approbation des travaux de reboisement spécial de la saison 2020
 6. Autorisation de partage d'images vidéo – utilisation par FIDEL
 7. Autorisation paiements – factures Sani-Manic, secteurs Sainte-Félicité, Les Méchins et Saint-René-de-Matane
 8. Tournée gourmande 2020
 9. Période de questions
 10. Fermeture de la séance
-

RÉSOLUTION 414-07-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du Conseil présents par visioconférence forment le quorum;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 415-07-20

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – APPROBATION DE LA PLANIFICATION ANNUELLE 2020-2021

CONSIDÉRANT l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2018-2021*;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action annuel et le registre des projets doivent être adoptés et signés par la direction générale de la MRC délégataire désignée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a accepté, par la résolution numéro 359-06-18, d'être désignée responsable de l'administration des sommes consenties dans le cadre du PADF 2018-2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie adopte le plan d'action 2020-2021 de même que le registre des projets 2020-2021 *du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2018-2021*;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 416-07-20

GÉNIE FORESTIER – APPROBATION DES TRAVAUX FORESTIERS RÉGULIERS DE LA SAISON 2020

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est le gestionnaire délégué des terres publiques intramunicipales (TPI) de son territoire depuis 1999;

CONSIDÉRANT QUE la planification des travaux en forêt est basée sur le *Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) des TPI de la MRC de La Matanie 2016-2020*;

CONSIDÉRANT QU'annuellement, une portion des secteurs qui se régénèrent mal naturellement après une coupe doit être reboisée;

CONSIDÉRANT QU'en 2020, un site situé à Saint-Jean-de-Cherbourg doit être replanté dont la superficie nécessite 40 000 plants d'épinettes blanches et noires et qu'une aide financière de l'ordre de 685 \$/1 000 plants provenant de la grille de la valeur des traitements en forêt privée est établie par le gouvernement pour l'année 2020 et reconnue d'office par le MFFP pour les TPI;

CONSIDÉRANT QU'un dégagement mécanique de plantation d'une superficie de 12,4 ha doit être effectué à Saint-Jean-de-Cherbourg selon le taux de la grille des traitements établi à 2 021 \$/ha pour ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE depuis la mise en place d'un projet de forêt communale dans la MRC de La Matanie en 2009, la SER des Monts exécute les travaux sylvicoles sur le territoire et possède la connaissance des communautés et du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas lieu de faire d'appel d'offres public en lien avec les travaux sylvicoles lesquels sont réalisés en fonction de la grille des taux fixes applicables à toutes les entreprises forestières;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la programmation des travaux d'aménagement forestier pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC reçoit annuellement 43 373 \$ du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) et que ces travaux y sont admissibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la MRC de La Matanie confie l'exécution des travaux sylvicoles de la saison 2020 à la SER des Monts, selon les taux décrits à la grille applicable aux terres publiques intramunicipales du Bas-Saint-Laurent;

QUE le mandat avec la SER des Monts, d'une valeur estimée à environ 52 460 \$ avant taxes, pour le reboisement de 40 000 plants et le dégagement mécanique de 12,4 ha de plantations pour la saison 2020, soit payable à partir de montants réservés du PADF et des revenus versés au *Fonds destiné à soutenir financièrement les activités de mise en valeur des ressources et des terres forestières* (Fonds TPI);

QUE la valeur finale de ce mandat sera déterminée en fonction de la grille officielle de la valeur des traitements sylvicoles en forêt privée sur présentation des pièces justificatives des travaux exécutés et selon le rapport d'exécution;

QUE le préfet, la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 417-07-20

GÉNIE FORESTIER – APPROBATION DES TRAVAUX DE REBOISEMENT SPÉCIAL DE LA SAISON 2020

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296-04-20 du Conseil de la MRC de La Matanie autorisant la signature avec le MFFP de l'Entente de services concernant la réalisation de travaux sylvicoles forestiers contribuant à la lutte contre les changements climatiques – projet n° 8;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent à reboiser en contexte épidémique de la tordeuse des bourgeons de l'épinette sur les TPI de la MRC de La Matanie et que dès cette année, la préparation de terrains et la mise en terre de 45 800 plants d'épinettes blanches doivent être faites;

CONSIDÉRANT QUE le MFFP, par son Fonds Vert, s'est engagé à fournir un montant forfaitaire de 43 133 \$ sur deux (2) ans, pour contribuer au reboisement de 23 ha de territoire, y compris les plants forestiers, la préparation de terrains et le dégagement subséquent des plants;

CONSIDÉRANT QUE la SER des Monts a été désignée à titre de chargée de projet pour l'exécution de travaux planifiés par ladite entente :

2020	Unité	Taux	Total
Prép. de terrain	22.9	1 040 \$	23 816 \$
Reboisement	45 800	685 \$	31 373 \$
			55 189 \$
2021	Unité	Taux*	Total
Dégagement	23	2 122 \$	48 807 \$
			48 807 \$

*Pour 2021, taux de 2020 majoré de 5 %.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des travaux planifiés en 2020 et 2021 ainsi que du montage financier :

Montage financier			
	2020	2021	Total
Fonds Vert	23 430 \$	19 703 \$	43 133 \$
FRR	15 839 \$	0	15 839 \$
FARR	0	0	- \$
Fonds TPI	15 920 \$	29 104 \$	45 024 \$
Total	55 189 \$	48 807 \$	103 996 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie confie, à la SER des Monts, l'exécution des travaux planifiés en 2020 totalisant un montant estimé de 55 189 \$ pour le projet de reboisement spécial sur les TPI de la MRC, payable selon les taux décrits à la grille applicable aux terres publiques intramunicipales du Bas-Saint-Laurent et les rapports d'exécution;

D'autoriser un premier paiement au montant de 15 920 \$, à la SER des Monts, soit 28 % du projet pour l'année 2020, sur présentation des pièces justificatives des travaux exécutés, à même le *Fonds destiné à soutenir financièrement les activités de mise en valeur des ressources et des terres forestières* (Fonds TPI);

QUE la valeur finale de ce mandat sera déterminée en fonction de la grille officielle de la valeur des traitements sylvicoles en forêt privée sur présentation des pièces justificatives des travaux exécutés et selon le rapport d'exécution;

QUE le préfet, la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 418-07-20

AUTORISATION DE PARTAGE D'IMAGES VIDÉO – UTILISATION PAR FIDEL

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a confié un mandat à Cube Noir afin de produire des images vidéo pour mettre en valeur les Chic-Chocs, notamment pour la pratique de la motoneige et du ski hors-piste, et destinées à l'exposition sur l'expérience hivernale au Phare de Matane;

CONSIDÉRANT QUE FIDEL a fait une démarche auprès de Cube Noir pour l'utilisation du matériel produit pour la MRC afin de les intégrer dans des capsules vidéo visant à promouvoir la région;

CONSIDÉRANT QUE Cube Noir a sollicité l'autorisation de la MRC avant de procéder au partage;

CONSIDÉRANT QU'il serait intéressant que la MRC puisse obtenir une copie du matériel produit et l'autorisation de le diffuser sur ses plateformes Web;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser le partage, sans frais au bénéfice de FIDEL, du matériel produit par Cube Noir pour la MRC de La Matanie, aux conditions suivantes :

- Si le logo corporatif de FIDEL est utilisé dans les capsules vidéo, une mention devra mettre en valeur la contribution de la MRC de La Matanie;
- Si plusieurs logos apparaissent, celui de la MRC devrait être ajouté;
- Qu'une validation puisse être faite au préalable par la MRC de l'utilisation du matériel produit par Cube Noir.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 419-07-20

AUTORISATION PAIEMENT – FACTURES SANI-MANIC – CONTRAT DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES POUR LES SECTEURS SAINTE-FÉLICITÉ, LES MÉCHINS ET SAINT-RENÉ-DE-MATANE, ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT la résolution numéro 669-11-18 confiant le mandat de vidange, transport et valorisation des boues de fosses septiques des résidences isolées de la MRC à Sani-Manic inc. pour les années 2019 à 2023 inclusivement;

CONSIDÉRANT la facture n° 048044 de Sani-Manic inc. relative au contrat de vidange de fosses septiques pour le secteur de Sainte-Félicité, année 2020, au montant de 19 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la facture n° 048043 de Sani-Manic inc. relative au contrat de vidange de fosses septiques pour le secteur de Les Méchins, année 2020, au montant de 31 065 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la facture n° 048312 de Sani-Manic inc. relative au contrat de vidange de fosses septiques pour le secteur de Saint-René-de-Matane, année 2020, au montant de 16 530 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures n^{os} 048044, 048043 et 048312 à Sani-Manic inc. pour la vidange de fosses septiques, année 2020, pour les secteurs de Sainte-Félicité, Les Méchins et Saint-René-de-Matane, au montant total de 76 567,60 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 420-07-20

« TOURNÉE GOURMANDE 2020 » – VISITE DE FERMES ET D'ENTREPRISES DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT le succès obtenu en 2019, le service de développement agricole de la MRC souhaite organiser, au début août, une deuxième édition de la "Tournée gourmande" afin de :

- Rapprocher les citoyens de La Matanie de leurs producteurs agricoles;
- Faire connaître la diversité de produits régionaux et les promouvoir auprès du public en offrant des dégustations;
- Faire vivre une expérience de visite à la ferme aux citoyens de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se déroulerait sur trois parcours distincts pour éviter les grands attroupements et respecter les mesures sanitaires en place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière de 3 500 \$ à partir des sommes pour le développement agricole, lesquelles proviennent du FRR, pour la "Tournée gourmande 2020";

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 421-07-20

Il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 19 h 30.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Andrew Turcotte

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière,
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Le préfet,
Andrew Turcotte